

1.2.3 ASSISTANCE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros**

**Siège social : 9003, Boulevard de Combes - ZA les Charmes
71600 PARAY-LE-MONIAL**

490 745 775 RCS MACON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier octobre,
A 18h30,

La Société **ITD CONCEPT**, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, ayant son siège social 9003, Boulevard des Combes – ZA Les Charmes à 71600 PARAY LE MONIAL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 989 127 352 RCS MACON, représentée par Monsieur Thierry BERTHIER, gérant,

Associée unique, propriétaire de la totalité des 300 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune composant le capital social de la Société 1.2.3 ASSISTANCE,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Modification des statuts corrélative à une cession de parts sociales,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire et détermination de ses pouvoirs,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Après avoir rappelé les termes d'un acte sous signature privée en date à DIGOIN du 1^{er} octobre 2025 déposé le même jour au siège social contre remise d'une attestation de la gérance, portant cession par la société GROUPE OPAL CONCEPT, Associée Unique à la société ITD CONCEPT de trois cents parts sociales lui appartenant dans la Société, l'Associée Unique décide de remplacer l'article 7 des statuts par les dispositions suivantes :

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à trois mille euros (3 000 €), divisé en 300 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 300, entièrement libérées et attribuées en totalité à la société ITD CONCEPT, Associée Unique. »

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, prenant acte de la démission de Monsieur Eric DIRY de ses fonctions de gérant, décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

- **Monsieur Thierry BERTHIER,**

demeurant 23, Route de Saint-Vincent à 71600 PARAY-LE-MONIAL

qui accepte, pour une durée indéterminée.

Monsieur Thierry BERTHIER exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

CLOTURE

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par le représentant de l'Associée Unique et consigné sur le registre des décisions de l'Associée Unique.

Pour l'Associée Unique

Thierry BERTHIER

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

Signé par :

Thierry BERTHIER

B25D8493C20247D...